CANAL+ GROUPE

Paris, le 14 janvier 2014

COMMUNIQUE

CANAL+ TITULAIRE DES DROITS EXCLUSIFS DE DIFFUSION DU TOP 14

Le Groupe CANAL+ est heureux de la décision de la LNR de lui concéder les droits de diffusion exclusifs du TOP 14 pour les 5 prochaines saisons (2014/2015 à 2018/2019).

Ces droits portent sur l'intégralité des matches du TOP 14, sur tous les supports et dans tous les territoires où le Groupe CANAL+ est présent.

Le Groupe CANAL+ sera ainsi en mesure de proposer à ses abonnés au moins 3 matches décalés par journée de championnat, sur CANAL+ et CANAL+ Sport. Tous les matches non décalés seront diffusés sur RUGBY+. CANAL+ poursuivra la programmation de week-end évènementiels (Boxing Day, Super Samedi Rugby, prime time du dimanche soir, Multiplex dernière journée de la phase régulière).

Le Groupe CANAL+ diffusera également en exclusivité les matches de barrage et les demi-finales du TOP 14. La finale sera co-diffusée avec une chaîne en accès gratuit.

Les abonnés pourront retrouver lors de chaque journée l'intégralité des magazines emblématiques consacrés au TOP 14, à ce jour : Jour de Rugby, Les Spécialistes Rugby et la Séance Rugby. Afin de renforcer encore davantage l'exposition du TOP 14, la LNR et CANAL+ envisagent également de proposer un magazine en clair le dimanche soir.

L'ensemble des matches et des magazines bénéficieront de l'expertise largement reconnue de l'équipe des sports de CANAL+, en particulier la rédaction rugby, et des prestigieux consultants du Groupe : Marc Lièvremont, Fabien Pelous, Thomas Lombard, Thomas Castaignède, etc.

Enfin, CANAL+ continuera à assurer la commercialisation des droits du TOP 14 à l'international, dans les territoires où le Groupe n'est pas présent, avec l'ambition commune de faire franchir au TOP 14 une nouvelle étape dans son exposition internationale.

Direction de la Communication
Laurence Gallot 01 71 35 02 22
Antoine Banet-Rivet 01 71 35 00 26